l'enveloppe qui contient, croit-on, d'importantes révélations.

Le *Journal des Débats* ajoute que, d'après les renseignements qui semblent dignes de foi, M. Imbert serait parvenu à établir que M. de Reinach aurait été obligé de verser à Cornélius Herz une somme totale de plus de onze millions.

Le congé de M. Franqueville

Paris, 17 mars. — Le Panama est un véritable porte-guigne; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a à le constater, mais au fur et à mesure que les évènements marchent, ceux qui ont un rôle à y jouer tombent malades ou meurent.

Pour le moment nous avons trois personnages considérables malades : M. Brisson, le premier en date, qui, opportunément obligé de subir une opération chirurgicale se trouve dispensé de faire le rapport de la Commission d'enquête. M. Monchicourt, qu'une brusque bronchite retient chez lui, le dispensant de répondre aux questions qui auraient pu lui être posées à la cour d'assises, particulièrement à la suite de la déposition de Bonaparte Whyse. Enfin, M. Franqueville, qui vient à son tour de tomber malade au point qu'il faut le remplacer, au moins pour une quinzaine, sinon plus. On devine combien le gouvernement peut se trouver aise de cet incident nouveau.

Il va sans dire qu'on cherche les causes du congé de M. Franqueville et déjà on laisse entendre que la remise de papiers faite par le comte de Reinach à la succession de son frère pourrait ne pas y être étrangère.

A propos du congé accordé à M. Franqueville, la *France* prétend qu'un autre juge va être nommé pour poursuivre l'instruction encore pendante en ce qui concerne C. Herz et Arton, M. Franqueville ayant manifesté son intention bien arrêtée de ne plus la reprendre, même à l'issue de son congé.

Cette retraite est vivement et diversement commentée au Palais.

Par contre, le *Temps* annonce que, dès qu'il sera rétabli, M. Franqueville reprendra l'instruction. En ce moment, on n'entend plus de témoins, mais le travail de l'instruction n'en demeure pas moins lourd.

Une nouvelle piste d'Arton

Une nouvelle piste d'Arton, pour laquelle deux agents de la sûreté ont été envoyés avant-hier à Bilbao, en Espagne.

Cette piste est motivée par une dénonciation arrivée à Paris lundi dernier.

Le successeur de M. Soinoury

Paris, 17 mars. — M. Duflos, préfet de l'Oise est nommé directeur de l'administration pénitentiaire au ministère en remplacement de M. Soinoury, démissionnaire.

Le départ de Mme Cottu

Paris, 17 mars. — Sur les conseils de son médecin, Mme Cottu, que les incidents de ces derniers jours avaient mise dans un grand état d'excitation a quitté l'avenue du Bois-de-Boulogne, pour aller s'installer aux environs de Paris.

Elle a déclaré, avant de partir, que, dans son salon, on n'a jamais prononcé le nom d'aucun ambassadeur.

Les papiers de Reinach

Paris, 17 mars. — On dit qu'il y aurait, dans les papiers de Reinach, un ou plusieurs documents fort graves, concernant une personnalité qui se serait montrée, dès le commencement, très âpre contre le Panama. Il paraît également qu'il y a d'autres documents très importants chez M. Humbert, où les employés se montrent très réservés.

On laisse dire que les papiers ne touchent qu'indirectement Panama. On disait même à la Chambre qu'il s'agissait des freins Weinger.

Une note officieuse dit :

« Ces papiers sont exclusivement relatifs au compte de M Jacques de Reinach avec M. Cornélius Herz. Ils renferment le détail des sommes qui auraient été versées à diverses époques, par le premier au second, sommes dont le total s'élève à un peu plus de huit millions.

» Ce compte confirme ce qui avait déjà été dit par Me Barboux au cours de sa plaidoirie pour M. Ch. de Lesseps et quelques jours avant par Me Boullay, avocat de l'une des parties civiles. »

M. Andrieux mis en cause

Paris, 17 mars. — Le *Rappel* publiera demain, au sujet du dossier enfin offert par M. Oscar de Reinach, frère du baron, les importants renseignements dont voici l'exposé sommaire et que nous reproduisons sous réserve.

Ce journal confirme d'abord que l'enveloppe a été apportée ce matin à M. Humbert, liquidateur de la succession de Reinach, par M. Oscar de Reinach.

Cette enveloppe était décachetée (sic.)

Par suite, le *Rappel* convient avec nous que certaines pièces ont pu être distraites de cette enveloppe.

Toujours d'après notre confrère, ce dossier se compose essentiellement de pièces ayant trait aux démêlés financiers du baron de Reinach avec Cornélius Herz. Mais, il contient aussi une pièce qui attire tout de suite l'attention.

Cette pièce est à proprement parler le calque sur papier huilé d'un bon dont le *Rappel* reproduit le libellé que voici :

« Bon pour 25,000 francs, payables fin juillet 1887, Andrieux, 32, avenue Friedland. »

Que veut dire ce bon, et que vient faire la signature de M. Andrieux dans les papiers du baron de Reinach ?

C'est ce qui pourra être établi sous peu, car M. Andrieux était député en 1887, et comme tel, il pourra être appelé à donner des explications devant la Commission d'enquête.

Une dépêche

Un autre papier, assez intéressant également, très intéressant même, en ce qu'il fixe un point d'histoire, celui des rapports de M. Charles de Lesseps et de M. le baron de Reinach, est une dépêche adressée, en 1885, par Cornélius Herz au baron de Reinach, elle est ainsi conçue :

» Charles de Lesseps, Martin et moi, arrivons demain à Nivillers. Amitiés. — Herz. »

Martin, c'est, on s'en souvient celui qui signa il y a quelque temps, du pseudonyme de *Micros* dans la *Libre Parole*.

Enfin, une troisième pièce est une longue dépêche de Cornélius Herz contenant environ 250 mots, et dans laquelle il dit en substance au baron de Reinach :

« Vous, qui prétendez avoir les ministres à vos pieds, qui vous dites si influent, eh bien, servez-vous donc des ministres pour gagner le procès que je vous intente. »

Cette dépêche est coupée d'un trait rouge, tracé par le baron de Reinach, avec le mot *écrit*, également en rouge.

Ces pièces établissent que, en 1892, Cornélius Herz se trouvait en septembre 1892 débiteur de plus de onze *millions de francs* vis-à-vis du baron de Reinach.

La plupart des pièces du dossier d'aujourd'hui semblent avoir été réunies pour établir le chantage de Cornélius Herz envers M. de Reinach.

Voici la liste dressée par ce dernier sous le titre *sommes remises par moi à Cornelius Herz par suite de son chantage* :

Vos billets 3.039,000, Schwob 319,000, Donon 150,000, Venise 5,000, Frankfort 30,000, Bruxelles 30,000, Kohn-Reinach 240,000, Chabert 150,000.

Versement à vous 670,000, chèques 2,760,470, chèques 150,000, chèques 23,700, Panama 1.250,000, chez Rotchild 350,000, 300 actions électricité, 150,000 le 30 décembre 1888 755,000.

Le 1er février 1891 38,000; le 9 février 1891 30,000; le 26 février 75,000; le 12 mars Nice 15,070; le 24 mars Crispi 60,000; le 3 avril 1891 pour Chabert 135,000; le 6 juin 1891 envoi à Berlin 50,000; le 2 juillet 1891 envoi à Francfort 238,000; le 1er octobre 1891 350,000; le 20 décembre 1891 Londres 50,000; le 1er juillet 1892 225,000, Total, 11,190,176.

Les villes indiquées sont le lieu d'origine des télégrammes *comminatoires*. On remarquera la somme de 50.000 fr. qui se rapporte à l'octroi par le gouvernement italien à Cornélius Herz du grand cordon des Saints Maurice et Lazare.

Le reste des papiers se compose en grande partie de la correspondance de Cornélius Herz et de la copie des réponses du baron de Reinach.

On remarque que les menaces sont en clair et les propositions de transactions en langage chiffré.

Le 4 décembre 1888, Herz télégraphiait à Reinach : « Manquez à vos engagements, j'irai jusqu'au bout. Supplications, amis, famille, n'empêcheront pas, agir. »

Autres dépêches :

Chabert à Reinach : « Cataclysme se prépare, Herz réclame 2 millions ».

Reinach à Guillot, député : « M. Herz m'a demandé des services d'argent. Il devrait s'adresser aux gens à qui il a rendu service à Paris ».

Ajoutons que M. Himbert s'est rendu au parquet pour faire part de ses découvertes au procureur de la République.

LE PROCÈS
EN CORRUPTION
devant la Cour d'assises de la Seine

Audience du vendredi 17 mars 1893

Avant l'audience

Comme bien on pense, l'incident du Buit-Ribot a un écho considérable au palais et l'on se demande si l'audience ne va pas commencer par quelque énergique prise à partie.

En attendant que la cour arrive, les commentaires vont leur train et ils sont peu favorables au président du conseil.

Le jury et les accusés ont occupé depuis longtemps leurs bancs respectifs, quand la cour est annoncée.

A midi quinze l'audience est ouverte, et, contrairement aux suppositions, nul incident n'est soulevé, Me du Buit se réservant sans doute.

Lorsque Me Barboux pénètre dans la salle d'audience, une manifestation se produit. Tous les avocats présents se lèvent et applaudissent chaleureusement. On se montre Me Rousse, l'ancien bâtonnier, académicien, qui a voulu venir donner une preuve de sa sympathie à ses éminents confrères Mes Barboux et du Buit.

L'AUDIENCE

Suite de la plaidoirie de Me Barboux

Me Barboux poursuit sa plaidoirie.

Après avoir résumé en quelques mots son argumentation d'hier, il s'exprime ainsi :

« On conçoit maintenant que la lettre de Reinach, du 24 juillet, ne peut aucunement accuser M. de Lesseps et qu'elle montre seulement les tentatives d'extorsion dont la Compagnie de Panama a été l'objet.

» J'ai dit hier qu'en 1885, lorsque la grande commission était partie pour l'isthme, M. C. Herz, si bien patronné, s'était présenté comme courtier et qu'on lui avait accordé un contrat de 10 millions, devenu sans effet le jour où la demande d'émission de valeurs à lots fut retirée par la Compagnie du Panama.

» Comme bien on pense, Cornélius Herz éprouva de ce fait un vif mécontentement, et c'est ainsi que, se servant de Reinach, il tenta d'arracher à la Compagnie la somme qui lui avait été primitivement promise.

» On sait aussi comment MM. Clémenceau, Ranc et de Freycinet se firent les auxiliaires de la réclamation.

» La lumière est faite aujourd'hui sur ce point.

» C'est de Francfort, où il s'est retiré, que Herz expédie ses fameux télégrammes. L'un de ceux que l'administration a gardés comme important, est des plus comminatoires; un autre est celui qu'a reçu M. Fontane et où il menace de tout faire sauter si l'on n'exécute pas les engagements. Que menace-t-on de faire sauter? Ceux qui qui ont quelque chose à craindre des révélations.

» Les administrateurs du Panama se sont-ils sentis menacés ? Non, du tout. M. Marius Fontane, très rassuré, a fait classer la dépêche dans les papiers inutiles du Panama où on l'a retrouvée.

» La dépêche est du 10 juillet. Eh bien ! dès le 12, elle émeut M de Freycinet au point qu'il fait immédiatement mander M. de Lesseps.

Me Barboux, pour mieux établir l'émotion de MM. Ranc, Clémenceau et Freycinet, donne lecture de tous les interrogatoires établissant comment ces personnages se sont entremis pour contraindre moralement M. de Lesseps à donner à C. Herz les millions qu'il revendiquait. S'appuyant sur un article de M. Ranc dans le *Matin*, Me Barboux définit son intervention, et victorieusement, il prouve, que c'était bien pour éviter un grand scandale nuisible à la République que MM. Ranc et Clémenceau sont allés trouver M. de Freycinet et l'ont décidé à intervenir.

» Et maintenant si l'on demande pourquoi M. de Freycinet a déclaré ne rien vouloir apprendre, la réponse très simple est celle-ci : Il ne voulait rien savoir parce qu'il savait ou qu'il s'en doutait de façon certaine. »

Me Barboux continue ainsi :

« Non, il ne s'agissait pas d'un procès commercial qui ne mettait rien en péril pour le Panama, mais il était question d'un scandale politique, pouvant faire échec à la République et c'est pour éviter ce scandale que MM. Ranc, Clémenceau et de Freycinet sont intervenus pour contraindre M. de Lesseps et la compagnie de Panama au versement des millions que Herz exigeait par Reinach. (Sensation).

» En ce qui touche la Compagnie du Panama, du reste, on n'oubliera pas ces deux choses : que le syndic des agents de change a déclaré que la chute du Panama ne causerait point de krach, et que, lorsque la chute est survenue, elle n'a point entraîné l'effondrement du Crédit national.

» Voilà ce qu'il faut retenir pour apprécier que les menaces de Herz visaient simplement le krach politique dont MM. Clémenceau, Ranc et de Freycinet ont eu, en 1888, une si légitime frayeur.

» Reinach touche donc ces quatre millions neuf cent mille francs, le 17 juillet 1888, et il en explique l'emploi au secrétaire de Herz ; d'où l'on doit conclure que les *comptes se liquident* entre Herz et Reinach, sans que M. de Lesseps y participe le moins du monde.

» Voilà cependant l'homme que l'on présente comme le corrupteur, alors qu'il a défendu si énergiquement la caisse du Panama.

Au sujet des deux visites de M. de Lesseps, à M. Floquet. Me Barboux entre dans de nombreuses explications qu'il complétera tout à l'heure et qu'il interrompt pour énoncer ce fait que M. de Lesseps n'a jamais donné un centime pour un acte de corruption.

La seconde visite de M. de Lesseps à M. Floquet entraîne le défenseur à donner de nombreux détails.

Il rappelle comment M. de Lesseps a été amené chez M. Floquet et dans quelles conditions celui-ci sollicita les trois cent mille francs nécessaires à solder la campagne antiboulangiste du Nord.

Me Barboux s'exprime ainsi :

« M. Floquet est bien venu dire que la caisse des fonds secrets n'était pas encore vidée, mais l'avance Vlasto atténue un peu l'absolu de cette déclaration, et comme on est en présence d'un fait établi, on ne peut s'empêcher de s'y arrêter.

» Mais M. Floquet lui-même a trop varié dans ses explications successives pour qu'on leur accorde complète créance, et personne ne mettra aujourd'hui en doute l'avance des 300.000 fr. faite par M. de Lesseps à M. Floquet

» Voilà pourquoi M. de Lesseps créa le compte grand F , et pourquoi la caisse du Panama solda les chèques ainsi signalés jusqu'à concurrence du chiffre de trois cent mille francs, qui était le chiffre même du crédit alloué à M. Floquet. »

Me Barboux, s'expliquant sur l'accusation que l'on a produite contre lui d'avoir communiqué certaines pièces au *Figaro*, déclare que ces sortes de procédés ne peuvent qu'être *nuisibles à la défense* et il nie énergiquement avoir été l'auteur de cette indication.

» Je veux maintenant parler, sans colère ni passion de ce que l'on a appelé l'incident de Mme Cottu. Il est fixé et clos, a dit le ministère public; il est clos par qui, dites-moi? Par la Chambre des députés? Et vous pensez que cette solution s'imposera aux juges? La justice et la *politique sont deux sœurs ennemies*; l'une recherche le pouvoir sans souci de la vérité et l'autre la vérité sans souci du pouvoir. (Applaudissements).

» Aujourd'hui, la Chambre a jugé un témoignage, demain elle voudra juger un accusé. (Emotion.)

» Magistrats temporaires, vous êtes cependant des magistrats, et la justice seule doit vous préoccuper. Voyons donc les choses sans passion.

» Ce procès a un caractère politique ; il est fait par des hommes politiques, au profit d'un parti politique et nous avons le droit de vous en faire la preuve, en vous montrant l'intervention du pouvoir politique dans l'instruction judiciaire même.

» On a demandé à Mme Cottu le nom d'un député de la droite. Est-ce là un terme judiciaire ou politique ? On a essayé à la Chambre de travestir la déposition de M. Goliard, et d'affirmer que la déposition de Mme Cottu avait été concertée entre M Goliard, Mme Cottu et le défenseur. A-t-on voulu dire par là que je connaissais les faits que Mme Cottu a racontés, on a dit une naïveté; si on a voulu dire que le récit de Mme Cottu avait été falsifié par M. Cottu et par moi, on a dit une infamie, et je n'ai qu'une seule chose à répondre aux journaux du gouvernement qui ont lancé contre moi cette accusation : Ce sont des injures vénales, des imputations mercenaires qui ne sauraient m'atteindre ; les injures, suivant la loi de la chute des corps, ont une valeur proportionnelle à la hauteur d'où elles tombent.

» Il résulte des faits qui ont été apportés à votre banc, que M. Goliard est un agent de la sûreté; personne n'osera me contredire sur ce point, lui-même l'a d'ailleurs avoué implicitement. Déposition concertée, m'a-t-on dit, en parlant de Mme Cottu. Comment jugerez-vous donc les différences qui existent entre les dépositions de M. Soinoury le samedi et le lundi?

» Mme Cottu n'avait compromis aucun ministre, trois se sont défendus cependant, et chacun suivant son tempérament : l'un avec énergie, l'autre avec émotion, le troisième par le silence.

» Qui donc a vendu à la *Libre Parole* le récit de l'incident relatif à Mme Cottu? Qui donc l'a fait rectifier par un communiqué inexact?

» Allons, il y a, dans les devoirs que nous sommes obligés de remplir, des heures cruelles et elles ne nous ont pas été épargnées. Voici la vérité: Serviteur trop zélé, M. Soinoury a cru qu'il pouvait, sous son initiative mener une campagne dont on saurait le récompenser. Que le ministre se dégage, soit! Il n'en reste pas moins cette impression que relatait un chancelier d'un grand Empire du Nord, en disant à son fils: « Allez, mon fils, visiter les cours d'Europe, vous verrez par quels hommes les hommes sont gouvernés. »

» Pour nous reposer de ces tristes détails de l'affaire, retournez vous vers les accusés.

» Après Suez, la gloire de M. F. de Lesseps était au comble ; lui et son fils, qui toujours furent étrangers à la politique, se trouvent aujourd'hui compromis par la politique ».

Me Barboux donne ensuite lecture d'une lettre de M. Waddington et de M. J. Ferry, alors président du conseil, qui tous deux, le félicitent d'avoir su faire respecter, en 1883, les intérêts français en Egypte, dans une circonstance difficile.

» Nous ne sommes, ni les uns, ni les autres assez naïfs pour croire que la générosité soit la règle des hommes; cependant, cette fois, le pays s'est ému; il s'est demandé si la sincérité des hommes qui gouvernent ne pouvait être suspectée.

» Alors tous les ministres qui se sont succédé depuis lors, presque tous ayant déjà porté le harnais ministériel, se sont trouvés dans la pitoyable situation d'avoir à livrer le nom de leurs amis. Quand la mer est mauvaise, on jette du lest, mais si l'on envoie tous ses amis par-dessus bord, avec qui gouvernera-t-on ? Alors, on en a sacrifié quelques-uns, ce sont ceux que vous voyez ici.

» Pour ne pas être accusé de faiblesse, on s'est d'abord montré violent ; on a poursuivi cinq ministres, puis on a reculé.

» L'opinion publique désire quelques victimes : désignons-les nous-mêmes, se sont dit les gens du gouvernement, et ils vous ont livré quelques députés insignifiants et sans influence, dont la condamnation ne peut compromettre personne. Rappelez-vous une fable célèbre : « Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cour vous rendront blancs ou noirs. »

» Ce qu'on veut, c'est sauver des amis, et pour cela on vous livre des victimes.

» Vous êtes à l'abri des promesses et des menaces, écoutez seulement votre cœur, vous aurez la gloire d'avoir restauré l'éclat d'un nom illustre et de faire oublier l'injure faite à la France, en accusant un de ses plus célèbres enfants. (Violents applaudissements). »

Plaidoirie de Me Du Buit

Après une suspension d'une demi-heure, Me Du Buit prend la parole pour M. Fontane :

« Après la magnifique plaidoirie que vous venez d'entendre, il semblerait qu'aucun autre défenseur n'ait plus à prendre la parole. La plaidoirie de Me Barboux a, en effet, soulagé la conscience de tous les Français du poids qui les oppressait. Il faut cependant que je m'acquitte de ma tâche; aussi bien la défense de M. Fontane ne sera pas longue.

» On ne vous l'a montré, ni dans le salon de M. Allain Targé, ni dans le jardin de M. Germain Casse, ni dans le wagon où M. Souligou a rencontré M. Chantagrel.

» L'arrêt de la 1re chambre a condamné M. Fontane, et si cette décision est confirmée par la cour de cassation, elle ne sera pas encore définitive, car elle relèvera toujours de l'histoire qui juge les hommes et leurs arrêts. Il paie aujourd'hui sa foi et son dévouement à l'œuvre de M. de Lesseps, sans le regretter un seul instant; car, dans cette épreuve, il a recueilli l'hommage de nombreuses amitiés auxquelles je lui demande la permission de joindre ici publiquement l'impression de ma sympathie. »

Me du Buit donne de nombreuses preuves de l'état de la maladie dans lequel se trouvait M. Fontane, pendant la plus grande partie de la gestion de la Compagnie.

« Maladie, ajoute t-il, dont M. l'avocat général a moins le droit de soupçonner que je n'ai le droit de soupçonner celle de M. Cornélius Herz.

» La première instruction n'a été ouverte que trois ans après l'accomplissement des faits, et cela parce que la politique, pour la première fois, est intervenue dans le domaine de la justice.

» On n'a arrêté MM. de Lesseps et Cottu que pour les empêcher de faire des révélations que craignait le gouvernement, et le secret n'a été levé que trois jours avant la comparution à l'audience de la 1re chambre. Et ce n'est que dans la procédure du procès actuel que j'ai pu trouver la preuve certaine des faits que j'avais, pour sa défense, infructueusement présentés à la 1re chambre. »

Me du Buit donne lecture de trois lettres de M. Fontane, datées du 1887, dans lesquelles il réclame avec insistance d'être relevé de ses doubles fonctions à la Compagnie de Suez et à celle de Panama, son état de santé ne lui permettant plus de s'occuper activement d'affaires administratives.

Puis il donne sur les antécédents de M. Fontane d'intéressants détails.

» Envoyé en Orient, il y apprit rapidement le syriaque, l'hébreu, l'arabe; sa connaissance de ces langues le fit employer par le consul de France, M. Edmond de Lesseps, et c'est là l'origine de ses relations avec la famille de Lesseps. Il débuta à la Compagnie de Suez aux appointements de 1,600 francs qui, successivement, s'élevèrent à 3,600; plus tard il devint secrétaire-général de l'œuvre, mais toujours il resta l'employé reconnaissant et fidèle dont l'initiative ne savait se passer des ordres de MM. de Lesseps.

» Auteur d'une *Histoire naturelle* très appréciée chez les savants, sa seule préoccupation était la science et si l'on ouvre son testament, on voit que c'est à l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'il laissait sa fortune.

» Dans la compagnie de Panama, ses fonctions l'appellent plus particulièrement aux relations avec la presse, et, dans l'exercice de ses fonctions mêmes, M. l'avocat général est réduit à avouer que sa loyauté ne pouvait être mise en doute.

» Il a corrompu des financiers, dites-vous, il tenait les clefs de la caisse? Qui vous l'a dit? Qui vous permet d'avancer pareille affirmation que démentissent la vraisemblance et aussi les habitudes de toutes les compagnies financières.

» Il y avait, à la Compagnie de Panama, un conseil composé de vingt-quatre membres, divisé en comité, et jamais, en aucune circonstance, il n'a été fait une dépense que n'aient pas approuvé d'abord le comité des finances dont ne faisait pas partie M. Fontane, et ensuite le conseil d'administration.

» Si c'est à M. Fontane qu'a été adressée la dépêche comminatoire de M. Cornélius Herz, c'est que ce dernier savait qu'habitant l'immeuble de la Compagnie, M. Fontane, certainement, recevrait à toute heure une dépêche envoyée à son nom. Cette dépêche d'ailleurs, a été jugée par M. Fontane si peu importante qu'elle a été simplement classée par lui au contentieux. »

Sur la visite de MM. Clémenceau, Floquet et de Freycinet

« Il ne s'agissait en aucune façon d'éviter un procès entre M. de Reinach et la Compagnie. MM. Clémenceau et Ranc n'ont pas dit à M. de Freycinet de quoi il s'agissait; ils ne pouvaient le dire puisqu'ils ne le savaient pas. (Rires.)

« M. de Freycinet, lui aussi l'ignorait (Rires) et cependant sans aucune objection mais sans non plus savoir de quoi il s'agissait, il envoie un officier d'ordonnance chercher M. de Lesseps. « Je vais vous expliquer la chose, » a dit M. de Lesseps. « Du tout a répondu M. de Freycinet, je ne sais rien et ne veux rien savoir. » (Rires.)

MM. Clémenceau et Ranc ne savaient rien ; M. de Freycinet a refusé d'en rien savoir ; alors, quel est l'esprit assez mal fait pour penser qu'il y a quelqu'un de compromis dans cette affaire ? (Rires.)

» Cependant, le 24 juillet, M. de Reinach paie deux millions à M. Herz, c'est-à-dire quelques jours après les entrevues.

» Vous entendez bien que lorsqu'ils ont pris connaissance de ce détail, tous se sont félicités de leur haute prudence; comme nous avons bien fait d'être aussi discrets; comme M. de Freycinet a bien fait d'être aussi discret (Rires) Comme nous serions ennuyés aujourd'hui (Rires).

» Tous ces faits, voyez-vous, vouvaient être classés sous ce titre: « Les dangers de la trop grande discrétion », car rien n'empêchera de remarquer qu'à peine les démarches de MM. de Freycinet, Clémenceau et Ranc faites, deux millions entrent dans la poche de M. Herz.

Toute cette partie de la plaidoirie de Me Du Buit paraît faire une très vive impression sur le jury.

Sur le fait Baïhaut, répondant à l'argument de l'accusation, il tire ce détail :

» M. de Lesseps aurait été écœuré des exigences de M. Baïhaut. Il faut donc tomber au dernier degré de l'infamie pour que le cœur d'un honnête homme se soulève de dégoût.

» M. Baïhaut réclamait, dites-vous, un million pour les besoins gouvernementaux et vous ne voulez pas que M. de Lesseps s'indigne de cette exigence nécessitée même pour des besoins gouvernementaux. Vous trouvez que ce n'est pas là une cause suffisante d'écœurement et de dégoût.

» M. Fontane a été l'intermédiaire du marché; est ce lui qui le premier est intervenu, n'est-ce pas Blondin qui est venu le trouver et ferez-vous à M. Fontane le reproche d'avoir consenti sur l'ordre de M. de Lesseps trop indigné et écœuré, à entrer en pourparlers. Le paiement a été fait chez M. Fontane. Et ensuite, est-ce lui qui a donné le bon à payer, est-ce lui qui a fait décaisser, et que peut faire la circonstance du lieu de paiement?

» Si dans cette affaire, il y a eu corruption, il peut y avoir eu un corrompu mais pas de corrupteur. M. Baïhaut était tout corrompu lorsqu'il a envoyé M. Blondin faire sa criminelle proposition à M. Fontane. Pourriez-vous véritablement répondre que MM. de Lesseps et Fontane ont corrompu M. Baïhaut ? Une telle question fait sourire.

LA CORRUPTION DE PARLEMENTAIRES

« D'abord, y a-t-il des corrompus? Il n'y a d'autre preuve de cette corruption que la « liste Andrieux. » Je ne peux véritablement l'appeler d'autre nom. Le caractère indiscutable de cette liste est d'être la reproduction des noms qui ont touché, par les bénéficiaires des chèques Thierrée. Vous entendez bien que le fait de figurer sur le talon de chèques Thierrée n'est pas inquiétant car MM. Devès, Léon Renault et Grévy y figurent et l'accusation ne les poursuit pas.

Ce qui est inquiétant dans cette liste, c'est cette mention : « Liste des personnes ayant touché dans le Panama »; elle m'est suspecte, car, de l'aveu de M. Andrieux, cette mention a été faite par un homme capable de tout sur une liste à un homme capable de tout. (Rires.)

» D'ailleurs, cette fameuse liste contient les plus graves erreurs, les plus matérielles inexactitudes car nous y relevons cette autre mention : « 300,000 fr. payés pour journaux de M. Floquet » et cela tout le monde sait que c'est faux : n'est-ce pas M. l'avocat-général? (Rires).

» De même pour les autres inscriptions mensongères concernant MM. Albert Grévy, Léon Renault, Devès; elles n'ont aucune importance; pas plus que celles relatives à MM. Thévenet, Arène, etc.; n'est-ce pas, M. l'avocat-général ? (Rires.)

» Quel était le but de cette liste remise à M. Herz par M. de Reinach ? elle n'avait d'autre but que de faire vis-à-vis de M. Herz, la preuve que M. de Reinach s'était dépouillé des sommes qui lui avaient été confiées. M. de Reinach avait besoin de justifier, vis-à-vis de M. Herz, que sur 5 millions il ne lui restait presque plus rien.

» La preuve que cette liste est fausse, c'est que le nom de M. Floquet s'y trouve; qu'il est démontré que les 300,000 francs qui ont été payés, l'ont été sur sa demande à des journaux, l'ont été sur des fonds spéciaux sur le compte F. (Sensation.)

» Enfermé dans l'alternative d'avouer son infamie ou de confesser qu'il avait trompé M. Herz, affolé, ne sachant comment ravoir la liste qu'il a envoyée à son créancier dans son intérêt personnel, n'ayant plus d'argent pour le payer, il l'a payée avec sa vie. Qu'Abraham le reçoive dans son sein (Rires).

» Comment donc M. Andrieux a-t-il obtenu cette liste? Soyez assurés que ce n'est pas sans de solides et sonnants arguments que M. Herz s'en est dessaisi. Le gouvernement a mieux aimé croire MM. Herz et Andrieux que de croire à la loyauté d'un Parlement français; il a cru l'escroc international et le représentant d'un parti battu et confondu; et le pays, devant cet outrage s'est voilé la face. (Sensation).

» Puis, on s'est aperçu qu'il manquait des députés de la droite, et M. Soinoury, pendant une heure 40, a donné la torture morale à Mme Cottu. Les poursuites commencées, il fallait donner au jury le simulacre d'un procès ; le gouvernement croit qu'il sera sauvé, cela a permis à M. l'avocat général de rester sur ce siège où l'a fait monter la conscience de M. Bourgeois. (Rires.)

» J'ai fini, je suis un vieux républicain ; pendant 35 ans j'ai été le serviteur de la justice et de la vérité, rendez votre verdict, je suis convaincu que vous donnerez une leçon mémorable au gouvernement de demain et une grande satisfaction à la conscience publique trop longtemps angoissée. (Bruyants applaudissements.)

L'audience est levée à cinq heures et quart.

APRÈS L'AUDIENCE

Maître de son argumentation, Me Barboux s'est élevé aujourd'hui au plus haut sommet de l'éloquence. S'emparant de l'action gouvernementale, passant au crible de sa critique les faits reprochés aux corrompus, stigmatisant les actes des hommes de gouvernement, les manœuvres de ministres aux abois, ou les basses actions de policiers sans vergogne, il a conclu à l'acquittement complet des administrateurs du Panama, acquittement réclamé, a-t-il dit, par la conscience publique.

Il faut avoir entendu la triple salve d'applaudissements qui a salué la péroraison du Maître. Il faut avoir été témoin de la manifestation spontanée du sentiment des auditeurs pour juger où peut atteindre l'art oratoire dans une grande cause.

L'assistance était encore sous l'impression qu'elle avait éprouvée, quand Me Du Buit défenseur de M. Fontane, a pris parole.

Tout d'abord, il a présenté la défense de son client sans une envolée oratoire dans le plus absolu terre à terre.

Il a seulement donné quelque ampleur à sa voix dans la seconde partie de sa démonstration. Alors il s'agissait pour lui de développer cette thèse absolument paradoxale que la liste Reinach est sans valeur, et qu'en dehors de Baïhaut et de Sans-Leroy, vraiment coupables, le gouvernement, traître à son mandat, a livré à la justice, par peur de l'opinion publique et sous la menace du parricide Andrieux, les ministres de gauche ou les fonctionnaires.

Voilà le crime que Me Du Buit impute au gouvernement de M. Carnot; et le verdict d'acquittement qu'il sollicite du jury devra entraîner la France à choisir parmi les démocrates d'autres mandataires.

Inutile de dire quel jugement sévère l'opinion a instantanément porté sur cette plaidoirie. A la sortie, on se demandait surtout quelle contenance M. Andrieux allait avoir devant le pétard lancé par Me Du Buit.

En ce qui concerne la fin du procès, on peut à peu près sûrement la fixer à lundi.

NOUVELLES DU JOUR

La question de la dissolution

Paris, 17 mars. — On s'occupe dans presque tous les groupes de la possibilité de la dissolution. Les radicaux déclarent qu'ils l'accepteraient, mais seulement selon le groupe qui présenterait une motion en ce sens.

M. Carnot, d'après tous les renseignements qui nous parviennent, resterait réfractaire à l'idée de la dissolution, mais cependant pourrait être amené à se rallier à cette idée.

En présence des circonstances, le Sénat ne ferait qu'une molle résistance et voterait la proposition assez allègrement si M. Constans, devenu président du Conseil, la lui *proposait*.

Quoi qu'il en soit, on s'attend, lors de l'interpellation de M. Millevoye, à ce qu'un ordre du jour, indiquant la dissolution comme indispensable, soit déposé peut-être même par un ami du gouvernement. Cette interpellation ne devant venir qu'après le procès, arriverait au commencement de la semaine prochaine. La journée sera chaude, car, ainsi que nous le disions hier, ce sera la liquidation d'une situation de jour en jour plus intenable.

Les avocats devant la Chambre

Paris, 17 mars. — L'incident d'hier et surtout la lettre de Me du Buit, ont eu pour résultat d'exaspérer les radicaux. Nous faisons déjà connaître hie, leur mauvaise humeur: elle se traduit aujourd'hui par une nouvelle proposition due à l'initiative féconde de M. Trouillot.

M. Trouillot veut conférer à tout licencié en droit le privilège de plaider devant n'importe quelle juridiction, après avoir fait au préalable déclaration de son intention au greffe. En même temps : il demande l'abolition des privilèges, dont jouissaient les avocats, conseil de l'ordre, immunité de la barre, port du costume, etc.

Le célèbre groupe d'études examinera *demain cette* proposition à laquelle il est favorable. Il décidera seulement s'il convient que M. Trouillot en fasse une proposition spéciale sur laquelle il demanderait l'urgence, ou si il ne conviendrait pas de demander la mise à l'ordre du jour de la proposition de MM. Faure et Chassaing, supprimant les avocats et d'introduire celle de M. Trouillot par voie d'amendement.

Dans les couloirs, M. Trouillot a fait connaître à M. Ribot les termes de sa proposition. Le président du Conseil, si vertement fustigé par ses confrères, a déclaré qu'il n'en était pas partisan, bien que — a-t-il ajouté — la situation créée aujourd'hui par l'attitude du barreau soit intolérable.

La Commission du budget

Paris, 17 mars. — La commission, après avoir voté un crédit de 500.000 fr. pour secours aux inondés, a invité le gouvernement à prélever sur les crédits supplémentaires non employés, une somme égale de 500.000 fr.

Le projet de loi sur les instituteurs entraîne, on le sait, un dépense supplémentaire de 14 millions. La commission a reconnu l'impossibilité d'incorporer ce nouveau crédit au budget de 1894. Le gouvernement sera invité à étudier les moyens de répartir cette somme en annuités entre divers budgets.

La Commission de l'armée

Paris, 17 mars. — La Commission de l'armée réunie a adopté successivement :

1° Un amendement de M. le baron Reille mettant quarante archivistes de 2e classe au lieu de 35 et 45 de 3e classe au lieu de 50, ce qui ne change pas le total de 180.

2° Un amendement de M. Gatteron ainsi conçu : « A titre transitoire, seront nommés en sus du nombre indiqué par le projet, des officiers d'administration adjoints de 2e classe, tous les adjudants élèves d'administration ayant en cette qualité. plus d'un an de service ».

3° Un amendement de M. le baron Reille, remplaçant les désignations de gardes et d'adjoints par celle d'officiers d'administration.

La commission a maintenu les chiffres qu'elle avait votés à la dernière séance de 68 pharmaciens et de 1,441 médecins au lieu de 120 pharmaciens et 1,400 médecins proposés aujourd'hui par le ministre.

La Commission a ensuite adopté un amendement de MM. de Montfort et La Ferronnays, constituant pour le service télégraphique de l'armée.

1° Des sections télégraphiques organisées avec le personnel civil;

2° Des troupes de sapeurs télégraphistes comprises dans les troupes du génie.

L'affaire des transports de guerre

Paris, 17 mars. — La section du contentieux du Conseil d'état a rendu aujourd'hui sa décision dans l'affaire des transports de guerre :

» Le Conseil décide :

» Art. 1er.-- Les décisions ci-dessus visées du ministère de la guerre en date du 14 septembre 1888 et du 29 octobre 1891 sont annulées ;

» Art. 2.— Les compagnies de chemins de fer sont déchargées de l'obligation de reverser au trésor public, les sommes indiquées dans les dites décisions.

» Art. 3.— L'Etat est condamné aux dépens. »

Une exécution militaire à Alger

Alger, 17 mars. — Aujourd'hui, à six heures du matin, a été passé par les armes, au champ de tir, le nommé Mohamed-ben-Salah, indigène du territoire militaire du Sud-Constantinois.

Mohamed, s'étant rendu coupable du vol de chameaux, était activement recherché. Sur le point d'être pris, il tua un de ceux qui le poursuivaient.

Jugé d'abord par le conseil de guerre de Constantine, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité ; mais le jugement fut cassé pour cause de fausse application de la loi.

L'affaire était revenue devant le conseil de guerre d'Alger et celui-ci avait prononcé la peine capitale.

Mohamed-ben-Salah a marché courageusement au supplice; il a refusé de se mettre à genoux est est tombé sans un cri sous le feu du peloton d'exécution qui était composé de chasseurs d'Afrique.

La loi militaire allemande

Berlin, 17 mars. — La commission militaire a repoussé définitivement la loi militaire.

La commission a nommé rapporteur M. Groeber, qui est défavorable au projet.

La dynamite à Rome

Rome, 17 mars. — Ce matin, un pétard a éclaté dans l'escalier du palais Antici Mattei.

Trois marches ont été détruites et les vitres des fenêtres voisines ont été brisées.

Il n'y a pas eu d'autre dégât.

Une condamnation capitale

Epinal, 17 mars. — La cour d'assises des Vosges vient de condamner à mort un Belge, Ramu, fils du directeur d'une société industrielle à Raon-l'Etape.

Ramu était inculpé d'assassinat suivi de vol sur la personne de M. Scheidecker, directeur de filatures à Senones.

Le choléra à Lorient

Lorient, 17 mars. — Quelques cas suspects se sont produits depuis huit jours. Il y a eu six décès.

Aujourd'hui, on signale quatre nouveaux cas, mais aucun décès.

Les ouvriers filateurs de coton à Manchester

Dans un meeting tenu jeudi à Manchester, le comité de l'association des ouvriers filateurs de coton a consenti à une réduction de salaire de 2 1/2 0/0. Si les patrons acceptent cette condition, une conférence entre eux et les ouvriers aura lieu la semaine prochaine, afin d'examiner les autres conditions que les patrons veulent imposer.

L'insurrection au Brésil

Buenos-Ayres, 17 mars. — Des avis reçus de Rio-Grande-do-Sul annoncent que les troupes insurgées, commandées par le général Tavarès, auraient infligé une sanglante défaite à l'armée gouvernementale du général Telles.

Le général Tavarès a publié un manifeste dans lequel il proteste contre l'intention qu'on lui prête rétablir au Brésil la monarchie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les circonscriptions électorales. — La commission parlementaire qui s'occupe du projet augmentant ou modifiant les circonscriptions électorales a entendu les députés du Finistère et du Nord sur les circonscriptions modifiées.

Elle a décidé de consigner les observations des des intéressés et d'entendre lundi le gouvernement sur les questions que soulève le projet.

La station de Carême à Notre-Dame. — C'est de l'Espérance que le R. P. Roland a entretenu ses auditeurs, vendredi soir : comment, s'écrie l'éloquent dominicain, entrevoir seulement les merveilles divines que fait pressentir la foi sans se sentir aussitôt porté vers elles? Et l'Espérance est née!

Quelles sont les sollicitations de l'Espérance, ses points d'appui, ses allures et enfin sa destinée? C'est ce que l'orateur examine successivement, dans un langage aussi élevé qu'imagé.

Dieu qui avait donné la Foi pour éclairer divinement l'intelligence, a donné l'Espérance pour soutenir surnaturellement le cœur du chrétien ; et, pour cela, il a voulu que l'Espérance fût d'abord un besoin, puis il en a fait un précepte sacré, et enfin une vertu divine, c'est-à-dire une force mystérieuse qu'il dépose dans les abîmes de l'âme, afin qu'elle ne défaille point dans le chemin qui mène à lui.

A cet élan divin de l'Espérance, il a donné pour point d'appui sa puissance, sa bonté, sa fidélité, toutes trois infinies; aussi, comme l'a dit le poète, rien n'est grand

Comme l'espoir du Juste au portes du tombeau...

Quant aux allures de l'Espérance, elles rappellent le vol de l'oiseau : le langage chrétien lui donne des ailes : elle s'élève, confiante, rejette en bas les choses terrestres, fixe les yeux en haut et aspire l'infini.

L'âme emporte-t-elle l'Espérance dans le ciel? Non. C'était le bâton du voyage; arrivée au but, elle le laisse à la porte. Elle n'a plus rien à espérer, elle possède tout.

Lasciate ogni speranza

est-il écrit sur les portes de l'Enfer du Dante.

On y perd toute espérance et le désespoir éternel est gravé au front des damnés. Aux portes du Ciel, non plus, il n'est plus d'espérance, mais dans un sens contraire ; l'ère des promesses et des attentes. en effet, a pris fin ; et si les élus n'espèrent plus, c'est qu'ils sont entrés dans l'ère des félicités qu'on ne perd plus.

Le nouveau commissaire du 2e arrondissement. — M. Broigne, le nouveau commissaire de police de la rue des Arts, est entré en fonctions vendredi matin.

La fermeture des Fourneaux économiques. — Un avis de la Mairie annonce que les Fourneaux économiques seront fermés le samedi 25 mars, à midi.

Les bons qui se trouvent entre les mains du public seront, s'ils ne doivent être utilisés, échangés avant le 25 mars au siège de la Commission, rue du Château, 4ter, et du 27 au 31 au Secrétariat de la Mairie, Bureau des Finances.

Passé cette date, les bons encore en circulation ne seront plus remboursés.

Le concours hippique annuel. — Le concours hippique international annuel, organisé par le Club hippique de Roubaix, aura lieu les 14, 21 et 22 mai.

L'épilogue de l'affaire de la rue de la Chapelle-Carrette. — Nous avons parlé déjà, dans notre numéro d'hier, du coup de revolver, qui, dans la nuit de mercredi à jeudi, avait troublé le repos des habitants de la rue de la Chapelle-Carrette.

Les détails que nous avons donnés sur cette affaire sont rigoureusement exacts.

Il s'agissait bien d'un drame passionnel, qui aurait pu faire deux victimes — le jeune homme, M. L..., étant décidé à se suicider après avoir tué la jeune fille.

Toute la journée de jeudi, il l'avait recherchée : le père de la jeune fille, qui n'est âgée que de 22 ans, craignant un dénoûment fatal, avait averti M. Daudé, commissaire de police du premier arrondissement. Le magistrat donna aussitôt des ordres pour que l'irascible amoureux fût mis hors d'état de nuire.

On avait supposé, non sans raison, qu'il rôderait dans le quartier : c'est, en effet, rue Archimède, que M. L..., s'est fait prendre jeudi soir, vers sept heures.

On le conduisit immédiatement au bureau de police du premier arrondissement, où il fut fouillé. On découvrit dans la poche de son pardessus un révolver chargé de six balles, d'un calibre de sept millimètres.

M. L..., qui demeure à Fives-Lille et exerce la profession de coupeur d'habits, a été maintenu en état d'arrestation sous l'inculpation de port d'arme prohibée. Il est âgé de trente ans. Il sera conduit samedi après-midi à Lille.

Les vols de coffre-forts. — *Une ordonnance de non-lieu.* — On se rappelle les vols commis dernièrement à la brasserie l'*Union de Roubaix-Tourcoing*, rue Meyerbeer, chez M. Vandevielle, rue de Tourcoing, chez Mme Lesur, rue Daubenton, et du vol rue Pierre-de-Roubaix.

Une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue par M. du Liscouët, juge d'instruction, en faveur d'un propriétaire, M. Joseph Vastiphont, résidant à Croix, et d'un marchand de légumes, Désiré Verbeure, demeurant à Roubaix, rue des Filatures.

Leur arrestation remontait au 4 janvier dernier. Ils ont été mis en liberté mercredi après-midi.

Les accidents du travail. — Vendredi matin, vers cinq heures, un accident s'est produit, dans les ateliers de la filature Etienne Motte et Cie, rue d'Alger.

Une ouvrière soigneuse, Delphine Gielen, fillette de quinze ans et demi, qui demeure rue Lafayette, eut la main droite prise dans un engrenage, en nettoyant son métier à la marche.

Conduite aussitôt chez M. le docteur Bernard, elle dut subir l'amputation des deux premières phalanges de l'index, presque entièrement détachées du doigt. Après l'opération, elle fut admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Un accident, boulevard de Belfort. — Vendredi matin, un ouvrier tisserand, J. Boulenger, retournait chez lui, lorsqu'il fut bousculé, étant au boulevard de Belfort par un jeune homme qui courait en sens inverse. Boulenger tomba sur la chaussée et se fractura le bras gauche.

Transporté dans une maison voisine, l'infortuné y reçut les premiers soins d'un médecin puis avec le secours d'un camarade, il put regagner son domicile, au Pile. L'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

Un ivrogne irascible. — Il s'agit d'un sieur E..., qui, se trouvant en état d'ivresse, rue Vaucanson, se paya la fantaisie de sa sir par la gorge un paisible passant, M. L.. Inutile de dire que le disciple de Bacchus a été conduit et écroué au dépôt.

Arrestation d'un fraudeur. — Les préposés de douane Etienne Baron et Jean Laplace étaient postés sur la place Chaptal, lorsqu'ils arrêtèrent un certain Napoléon Deltête, de Wattrelos, porteur d'un ballot d'allumettes belges.

PREMIÈRE COMMUNION
UNIFORMES ET VÊTEMENTS CÉRÉMONIE
A LA GRANDE MAISON
Succursale de LILLE, *15, rue Faidherbe* 34078

Croix.— *Reconnaissance d'un noyé.* — Le cadavre retiré jeudi matin, du canal de Croix, a été reconnu vendredi après-midi.

C'est celui d'un ouvrier apprêteur, Huysman François, âgé de 26 ans, lequel demeurait à Roubaix, rue du Tilleul.

Il avait servi au 27e d'artillerie à Douai et son père le croyait engagé au service pensant dès lors faire revenir un de ses frères actuellement sous les drapeaux.

— *Un porte-monnaie trouvé.* — Un docteur en médecine de la commune a trouvé jeudi un porte monnaie contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police.

— Jeudi vers six heures du soir, M. Henri Briet, surveillait des ouvriers de ferme, occupés à la batteuse des grains. Tout à coup il entendit des cris de détresse; puis il vit un individu qui battait une femme,

Il courut avec son domestique au secours de cette dernière, croyant qu'on voulait l'assassiner. L'agresseur n'en continua pas moins à la frapper. Le rentier et son domestique l'empoignèrent et le conduisirent, accompagné de la victime, devant M. Seguin, commissaire de police. Le magistrat ne put obtenir aucune indication, en raison de l'état d'ivresse manifeste de l'homme et de la femme. Il leur fit passer la nuit en lieu sûr.

Le lendemain, ils furent interrogés. L'un a déclaré se nommer François Maertens, âgé de 34 ans, charretier à Lille, et avoir été condamné trois fois pour coups et blessures. L'autre a dit s'appeler Marie Predhomme, âgée de 20 ans, sans domicile, vivant maritalement à Wazemmes et avoir subi deux condamnations pour vagabondage.

Quant à la scène qui avait motivé leur comparution, ils ont raconté qu'ils avaient passé la journée ensemble à Lille et à Croix. C'est parce que la femme ne voulait plus lui obéir que Maertens l'a battue.

Le père de la fille Predhomme purge actuellement à Cayenne une condamnation à 8 ans de travaux forcés.

Maertens et la fille Predhomme seront poursuivis.

Ascq. — *Filouterie.* — Un individu s'est fait fournir à crédit des marchandises dans diverses maisons en alléguant qu'il était envoyé par M. François Parent, piqueur à Annappes.

A la faveur de cette fausse allégation, il a obtenu un kilgramme de beurre, une assiette et une serviette chez une cultivatrice, Mme Selosse, et trois pains chez M. Vauquier, boulanger. M. Hermann, à qui il s'était adressé pour se procurer de la viande, a refusé.

La gendarmerie recherche activement le filou.

Baisieux. — *Un vol.* — Une jeune fille, Julie Lelièvre, était entrée dans le magasin de mercerie de Mme Briffaut, sous le prétexte d'acheter de la *soie. Pendant* que la mercière appelait son beau-fils, l'indélicate jeune fille s'empara de deux pièces de cinq francs qui se trouvaient dans le comptoir et sortit.

Mme Briffaut ne tarda pas à s'apercevoir du vol et en fit part à son beau-fils qui s'élança sur les traces de la voleuse. Celle-ci se voyant poursuivie, jeta les deux pièces de cinq francs dans un fossé. Elle n'en fut pas moins arrêtée et conduite en lieu sûr. Elle a fait des aveux.

Chapelle de la Visitation Sainte-Marie, boulevard de Strasbourg, 128. — Lundi 20 mars, fête de Saint-Joseph. A sept heures 1/2, messe solennelle: à 4 heures, Salut solennel avec sermon, par le Révérend Père Motte, de la Compagnie de Jésus. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée.

Communications diverses

Chambre syndicale des ourdisseurs. La Chambre syndicale des ourdisseurs tiendra une assemblée générale, le dimanche 19 mars, à six heures précises du soir, en son local, estaminet Catrice, 93, Grande-Rue.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père,** *en face la gare*, LILLE, offre un grand assortiment de couvertures de voyage, sacs et nécessaires, garniture en argent; elle fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons ! 34133

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Situation météorologique. — Roubaix, 18 mars.—Hauteur barométrique, 765. Température :
A sept heures du matin 1 degré au-dessus de zéro
A une heure du soir 3 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 2 degrés au-dessus de zéro

WATTRELOS

Le suicide d'un douanier. — Vendredi vers quatre heures de l'après-midi, le frère de Charles Acrement, le douanier suicidé, est venu réclamer le corps pour le faire transporter à Petitmont (Meurthe-et-Moselle).

M. Robert, commissaire de police et M. Pollet, maire, ont procédé aux formalités légales exigées en pareil cas. Le départ du corps a eu lieu aussitôt après.

TOURCOING

Une conférence par M. Eugène Rostand. — Nous apprenons avec plaisir que M. Eugène Rostand le distingué président de la Caisse d'épargne et de Prévoyance des Bouches-du-Rhône donnera ici, lundi prochain, 21 courant, à 8 heures et demie du soir, dans la salle de Géographie, place Leverrier, une conférence sur : « Le libre emploi des fonds des Caisses d'épargne et les œuvres sociales. »

La grève des trieurs. — Nous avons dit déjà que les 10 hommes de peine du peignage de Mme Fouan-Leman, avaient repris le travail dès le lendemain, mais aucun trieur n'est rentré. Cependant, 4 seulement ont retiré leurs livrets, les 29 autres ne se sont pas encore présentés.

Ils seraient du reste repris, mais aux anciennes conditions : c'est-à-dire à la journée de 12 heures de travail effectif.

Un homme enseveli sous une muraille. — Vendredi, vers 2 heures 1/2 de l'après-midi, trois ouvriers terrassiers travaillant pour le compte de M. Pierre Lamarque, entrepreneur, étaient occupés à creuser une fondation très profonde, au pied d'un vieux mur qu'on devait abattre, dans le jardin de MM. Delmasure, fabricants, rue de Tournai.

La tranchée s'étendait sur toute la longueur du mur qu'on n'avait pas pris la précaution d'étayer, environ 30 mètres. Tout à coup, sans que le moindre craquement se soit fait entendre, le mur s'abattit tout d'une pièce, contre la paroi opposée de la tranchée. Deux ouvriers purent se sauver : l'un en sautant de la tranchée avant que le mur ne l'atteignît; l'autre, en gagnant une partie de la fondation, en retour d'équerre.

Mais le troisième, Grégoire Hauterive, célibataire, âgé de 47 ans, né à Maulde (Belgique) n'eut pas le temps de se garer. Il ne fut pas entièrement recouvert ; il était resté droit, le dos contre la paroi de la fondation et la crête du mur vint lui écraser la poitrine.

Tout le buste du malheureux était à découvert ; la tête était inclinée sur l'épaule, et il respirait encore, mais faiblement. On travailla aussitôt à le dégager ; mais cela ne pouvait se faire qu'avec les plus grandes précautions et en retirant les briques une à une. Entretemps, on avait demandé le docteur Carrette, et deux vicaires de St-Christophe étaient accourus et on s'empressa d'administrer l'Extrême-Onction « in extremis » à l'infortuné terrassier.

Il fallut près d'une demi-heure pour le retirer de la tranchée. On vit aussitôt le sang couler en abondance par le nez et par la bouche, et la figure devint toute noire. Le docteur Carette fit d'énergiques frictions et usa de tous les moyens pour rétablir la circulation, mais tout fut inutile.

Les deux compagnons de Hauterive, miraculeusement préservés du danger, se nomment Jules Delannoy et Yvo Claro. Ils sont venus prendre une civière à l'Hôtel-de-Ville, et ont transporté le corps de leur camarade à l'Hôtel-Dieu.

Hauterive avait deux frères terrassiers comme lui, qui travaillaient au Brun-Pain. On les prévint aussitôt et, après avoir été reconnaître le corps à l'Hôtel-Dieu, ils sont venus en pleurant donner les renseignements à M. Cotard.

Hauterive était un excellent ouvrier, M. Lamarque l'avait depuis 6 ans à son service. Il prenait pension dans un logement de la rue Winoc-Chocqueel.

Disparition inquiétante. — Un homme de trente-neuf ans, marié et père de cinq enfants, Baptiste Verbenne, ouvrier fileur, demeurant à la Marlière, rue des Tisserands, a quitté son domicile le jeudi 9 courant, à quatre heures du matin. Depuis lors, il n'a pas reparu, laissant sa famille dans la plus grande inquiétude. Il était vêtu d'une jaquette à carreaux vert et noir, d'un pantalon noir à lignes lilas, coiffé d'une casquette de soie et chaussé de pantoufles en cuir

Un trio de malfaiteurs. — Tentative d'assassinat sur un berger. — L'un de ces derniers jours, trois individus assez mal famés, Marie Deconinck, âgée de 20 ans, demeurant à Roubaix, rue Archimède; Germaine Boulet, 17 ans, demeurant à Tourcoing, rue de la Haute Voie; et Arthur Barré, 18 ans, né à Tourcoing, mais habitant Roubaix, rue de Flandre, étaient sortis de la prison de Lille. Nous n'avons pas à présenter autrement ces personnages; nous avons eu assez souvent l'occasion d'en parler à cette même place.

Ils avaient fait la route de Lille à Tourcoing, à pied, et vers 2 heures du matin, ils arrivèrent près du passage à niveau de la gare des Francs.

Le préposé de douanes Franceschini, qui se trouvait en embuscade près de la filature de MM. Masurel frères, entendit Barré dire à ses deux compagnes : « Si vous ne m'aviez pas empêché, j'aurais assommé le vieux avec son bâton ! » Au même moment, il entendait un cri perçant; il courut aussitôt dans la direction, et vit deux femmes s'enfuir vers Tourcoing, il fit alors appel aux employés d'octroi Dessauvages et Pourcel qui avaient aussi été mis en éveil, et qui s'étaient avancés sur la route, afin d'arrêter les fuyards; quant à lui, il empoigna l'homme qui s'en retournait en courant vers Mouveaux, et les trois individus furent amenés au bureau d'octroi. Ajoutons qu'avant d'être rejointes par les employés, l'une des femmes, Germaine Boulet, avait jeté un paquet dans un terrain vague.

On se mit à la recherche du malheureux qui avait poussé le cri et on trouva étendu le long du mur de la fabrique, le nommé Pierre Depape, âgé de 50 ans, berger, à la ferme Desbonnets, à Bondues; il avait la figure inondée de sang, et avait la tête couverte de contusions. On le transporta ainsi au bureau d'octroi et, après qu'on lui eut donné des soins, il put raconter son histoire.

Il venait de Belgique et était descendu à la gare des Francs, en état complet d'ivresse. Il n'avait pu aller plus loin que la fabrique Masurel et s'était endormi. Il fut éveillé tout à coup par une vive douleur à la tête et il se sentit aveuglé par le sang. Deux femmes étaient penchées sur lui et le serraient à la gorge. L'homme lui